



MONTBOLO

BULLETIN MUNICIPAL

Automne 2021

EDITO du MAIRE :

Bien chers tous.

L' aménagement de notre commune se poursuit tel que nous l'avions plébiscité. Après la réfection complète de la route de Can Magi mise à mal par de fortes intempéries, nous venons d'achever les travaux de nivellement de la piste V 24 desservant des mas isolés de Montbolo, devenue impraticable. Nous programmons en cette fin d'année la réfection des rues de Pla Bernadou, dont le revêtement est fortement dégradé.

Malgré un contexte sanitaire difficile et un coût de dépenses toujours croissant, nous maintenons notre engagement de ne pas augmenter la taxe foncière. Comme vous avez pu le constater dernièrement, le montant global de votre taxe a sensiblement augmenté, mais la part communale reste inchangée, limitant de facto la hausse de cette taxe et préservant un peu de votre pouvoir d'achat.

C'est avec un sentiment de liberté que nous revenons progressivement à la vie normale. Nous nous réjouissons du nouvel épanouissement qu'engendre cette amélioration . Les touristes affluent journellement et nombreux sont ceux qui témoignent de leur émerveillement à visiter ce « charmant petit village ». Le Point d'Art demeure sans nul doute l'espace de vie qui fait battre le cœur du village. Aussi, j'ai plaisir à voir beaucoup d'entre vous se réunir à la terrasse du restaurant pour échanger devant un café.

J'exprime le souhait qu'aucune restriction ne vienne contrarier les festivités des fêtes de Fin d'Année afin que nous puissions à nouveau, nous rassembler en toute convivialité.

Bonne lecture à tous.

Le Maire.



SOMMAIRE

♦	Edito du Maire	-page 1
♦	Sommaire	-page 2
♦	Conseils Municipaux du 31 Mai et 23 Juin 2021	-page 3 à 7
♦	Mise en ligne site internet :mairie Montbolo site officiel	-page 7
♦	Inauguration du Point d'Art	-page 8
♦	Organisation des élections régionales et départementales	-page 9
♦	Paroles Vives à Montbolo	-page 10
♦	La Rodella...cette année....	-page 11
♦	Le défilé du 14 Juillet	-page 12
♦	Un bolomontain en vedette !!	-page 13
♦	Travaux, chantiers, embellissement de la Commune	-page 13 à 15
♦	Vie pratique: élimination des déchets ,quelques rappels	-page 16 à 17
♦	Informations culturelles	-page 18
♦	Etat Civil	-page 19
♦	Nouveau service pour vos démarches administratives	-page 21 à 22
♦	Nouvelle application sur smartphone/tablette « Panneau Pocket »	-page 22
♦	Numéros téléphone utiles / mairiemontbolo.fr est né!!!!	-page 23
♦	Pour recevoir des informations de la mairie	-page 23 à 24





COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

-Séance du 31 Mai 2021

-Séance du 23 Juin 2021

Séance du 31 mai 2021

Le trente et un mai 2021, les membres du Conseil municipal de la Commune de Montbolo, se sont réunis à 18 heures 30, à la salle municipale sous la Présidence de Monsieur Hervé COLAS, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée par ce dernier le 25 mai 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

APPEL et PROCURATIONS

Etaient présents : Monsieur Hervé COLAS, Maire

1^{ère} Adjointe : Mme Marie-José MACABIES,

2^{ème} Adjointe : Mme Martine PADROSA

Conseillers municipaux : Mme SOLAK Christiane, Messieurs NAVEAU Rémi, DANTRAS Paul, JUHEL Xavier LAURENT Jean-Marie, SOURRIBES Pierre.

Absents: Mme CLUTS Isabelle, M. ROBINAT Eric (présent à 19h20)

Désignation du secrétaire de séance : Mme PADROSA Martine s'est proposée comme secrétaire de séance. En raison du contexte sanitaire actuel, la séance à huis clos est votée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Adoption CR du dernier Conseil Municipal

Mise en location avec DSP du bar restaurant « Point d'Art » et de l'appartement du dessus. Choix du locataire

Mise en location de la maison THOMAS, 9 rue de Can Kirc, choix du locataire

ARS désignation d'un référent communal dans le plan de lutte contre le moustique tigre

Approbation proposition de la CCHTV eau/ass convention de l'eau avant signature

Attribution des subventions aux associations communales

Adoption de la taxe de séjour(instaurée dès 2022)

Assistance permanente d'un conseiller juridique au profit de la commune

Réflexion sur convention avec SYDEEL66 relative à l'assistance au contrôle et au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs

Questions diverses

Organisation permanence du bureau de vote des 20 et 27 juin 2021

Abattage des arbres sur propriété consort LAUREAU, création espace avec vue panoramique(restriction imposée par la famille LAUREAU)

Courrier de l'Agence de l'eau sur la restitution des taxes encaissées par la commune de 2017 à 2020

Mise en place d'une application mobile d'information urgente et permanente à la population

Proposition éventuelle de conseillers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu, du 25 mars dernier.

Délégation de service public concernant le bar-restaurant :

Le Maire donne lecture du dossier de candidature de la société LCM,(la Cuina de Montbolo), représentée par Messieurs Michel BAUX et Fabrice DOUVILLE co-gérants .Ces derniers, professionnels dans la restauration, sont intéressés par L'exploitation du bar-restaurant, point multiservice « le Point d'art ». à compter du mois de juin.

Le loyer précédemment délibéré ,s'élève mensuellement à 400€

Le projet de convention de délégation de service public avec la société LCM est lu à l'assemblée.

La convention prendrait effet le 15 juin 2021, pour une durée de 4 ans (période d'essai de 1 an).

Une caution de 1 mois de loyer (rectifié au vu de la législation)montant 400€, sera demandée.

La licence IV sera transférée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents , la convention de DSP et l'ensemble de ses annexes, avec la société LCM « la cuina de Montbolo » représentée par M. Michel BAUX et M. Fabrice DOUVILLE, et autorise le Maire à signer la convention et toute pièce afférente.

Ces derniers prendront en location l'appartement du dessus, au 10 rue de l'église, suivant contrat, au prix de 300€ mensuel fixé précédemment par le Conseil Municipal, avec 1 mois de caution (rectifié au vu de la législation), à verser. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, qui autorise le Maire à signer le bail de location avec les intéressés.

Mise en location de la maison Thomas , 9 route de can kirc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant du loyer mensuel à 740€.

Mme BRIZE Isabelle habitant au village, est intéressée par cette location . Le Conseil Municipal prend connaissance de sa demande et décide qu'elle peut être reçue. Elle devra apporter un engagement écrit pour le paiement du loyer, ainsi qu'une caution bancaire.

ARS- référent communal dans le plan de lutte contre le moustique tigre

Mme MACABIES Marie-José est désignée comme référent auprès de l'agence régionale de santé.

A 19h20, M. ROBINAT est présent, pour la suite de la séance.

Attribution des subventions aux associations

Montant des subventions allouées :

450 € à l'association Rodella , vote à l'unanimité du Conseil Municipal

1 000 € à l'ACCA de Montbolo, vote pour : 9 abstention : 1

1 500 € au Comité des fêtes de Montbolo pour : 8, abstention : 2

200 € à l'amicale des sapeurs pompiers d'Amélie les Bains vote à l'unanimité

250 € aux scouts et guides de France vote à l'unanimité

CCHV. proposition de convention eau assainissement

La nouvelle convention est à conclure entre la commune de Montbolo et la Communauté de communes du Haut Vallespir. Le principal changement consiste entre autres, à la réévaluation de l'équivalent temps plein à 0,3 .

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à la signer ainsi que toute pièce s'y référant.

Taxe de séjour pour 2022 :

La taxe de séjour est destinée au financement des dépenses favorisant la fréquentation touristique, tous les services et équipements dont bénéficient directement les touristes sur la commune.

La taxe de séjour lorsqu'elle est instaurée comprend une part qui est reversée au département, une part à la CCHTV, le restant à la commune.

Chaque commune sera chargée de la collecte trimestrielle ou semestrielle, avec à l'appui les états afférents, et devra la reverser à la communauté de communes.

Exemple de tarifs : résidences de tourisme , meublés de tourisme 2 étoiles,(par jour et par personne) tarifs plancher 0,30€ plafond 0,90€ + TD et Taxe CCHTV résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles, tarifs plancher 0,50€, plafond : 1,50€ + TD et taxe CCHTV .

Les terrains de camping , de caravanes y sont assujettis (0,20€ tarif plafond) ainsi que les hébergements en attente de classement ou sans classement, avec des tarifs différents + TD et Taxe CCHTV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un vote défavorable à l'instauration de la taxe de séjour, comme suit : pour : 0, contre : 8, abstentions : 2

Création d'une commission communale pour la lutte contre la cabanisation

Membres désignés : M.M. NAVEAU Rémi, ROBINAT Eric, JUHEL Xavier, SOURRIBES Pierre, DANTRAS Paul, invitée Mme MACABIES.

Assistance permanente d'un conseiller juridique

2 propositions de cabinets :

Maître BONNET spécialisé dans le droit de l'urbanisme, tarif annuel 2400 € TTC

Cabinet HGC, maître CHICHET, tarif annuel 2 600 € TTC

Maître BONNET est retenu pour une période d'essai de 6 mois, coût 1 200€ à l'unanimité du Conseil Municipal

Proposition de convention avec le sydeel

Les opérateurs de communications électroniques, en application des articles L.45-9 et suivants du Code des postes et communications électroniques, occupent, au titre de droits de passage, le domaine public routier et non routier. En ce qui concerne notre commune, le fournisseur orange occupe les lieux. Le SYDEEL

propose, prenant en compte le calcul des droits de passage, de percevoir cette redevance pour le compte de la commune, moyennant une quote-part sur le produit de recette.

Cette délibération est reportée au prochain conseil. Des compléments d'informations seront amenés.

Questions diverses

Les permanences du bureau de vote pour les élections des 20 et 27 juin 2021, sont prises.

Courrier de l'agence de l'eau

L'agence a envoyé à la commune un formulaire pour la déclaration des redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte, de 2017 à 2020, afin que la commune puisse restituer les sommes encaissées par elle d'un montant de 7343 €, à cet organisme, 2020 concerne la CCHTV.

Création d'un espace avec vue panoramique, abattage des arbres sur propriété de l'indivision LAUREAU

Accord de l'indivision avec restrictions suivantes, d'après photo : : Aucune intervention sur les pins maritimes, élagage branches basses du gros chêne ,abattage des petits chênes

Application mobile d'information urgente et permanente à la population Aval du Conseil Municipal ,

vote : pour :9, abstention : 1

La séance est levée.

Séance du 23 juin 2021

Le vingt trois juin 2021 ,les membres du Conseil municipal de la Commune de Montbolo, se sont réunis à 19 heures 30 , à la salle municipale sous la Présidence de Monsieur Hervé COLAS, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée par ce dernier le 16 juin 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

APPEL et PROCURATIONS

Etaient présents :

Monsieur Hervé COLAS, Maire

1ère Adjointe : Mme Marie-José MACABIES,

Conseillers municipaux : Mme SOLAK Christiane, Mme CLUTS Isabelle, Messieurs DANTRAS Paul ,JUHEL Xavier
SOURRIBES Pierre, LAURENT Jean-Marie. NAVEAU Rémi

Procuration de M. ROBINAT Eric à M.COLAS Hervé et de Mme PADROSA Martine à Mme MACABIES

Désignation du secrétaire de séance : Mme MACABIES Marie-José s'est proposée comme secrétaire de séance.
En raison du contexte sanitaire actuel, la séance à huis clos est votée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Présentation du dossier de Mme BRIZE, candidate à la location du 9 route de can kirc, et approbation du contrat de location

Mandatement du SYDEEL 66 dans le cadre de la RODP commune de Montbolo

Location restaurant « le Point d'Art » : sollicitation des gérants pour différer le paiement de la location

Location Maison THOMAS

Le Conseil Municipal examine le dossier de demande de Mme BRIZE Isabelle . Une provision bancaire pour un an de loyers a été remise. Une caution représentant un mois de loyer (rectifié au vu de la législation), sera versée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité , entérine cette location et autorise le maire à signer le bail de location de 3 ans, avec l'intéressée, avec effet du 1^{er} juillet 2021.

Mandatement du SYDEEL 66 dans le cadre de la RODP commune de Montbolo

L'opérateur de communications électroniques Orange, en application des articles L.45-9 et suivants du Code des Postes et communications électroniques, occupe au titre d'un droit de passage, le domaine public routier et non routier de notre commune (RODP). Cette redevance est due à la commune par ORANGE , pour les années 2017,2018,2019,2020, 2021 et doit lui être reversée.

Le SYDEEL propose leur concours, pour le calcul des RODP afférentes, mais il percevra le réajustement de cette redevance pour le compte de la commune, moyennant une quote-part qu'il s'attribue.

Le Maire expose qu'à sa demande, le fournisseur ORANGE nous a adressé la longueur des réseaux de câbles, sur la commune, et en conséquence la commune est en mesure de calculer directement la RODP à recouvrir, pour les années dues, et de l'encaisser directement dans sa totalité, soit un montant approximatif de 1300 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote contre le mandatement du SYDEEL, pour le calcul et la gestion de la RODP, sur la commune.

Location restaurant « le Point d'Art »

Suite à la demande des gérants, pour différer au mois de juillet le paiement de la location : 400€ mensuel, (mettant en avant le début de l'exploitation) le Conseil Municipal délibère comme suit :
pour : 1 contre 10

Service téléalarme. Instance gérontologique de Céret

Il n'y a pas eu d'appel à la concurrence de fait, (quant à la société gérante). Mais le service téléalarme doit être maintenu. Délibéré à l'unanimité du Conseil Municipal.

La séance est levée.



Inauguration du Point d'Art le 15 Juin





ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES des 20 et 27 Juin 2021

Organisées avec toutes les précautions sanitaires contre le virus du COVID



*election
régionale*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES

Nbre inscrits : 134
Nbre votants : 58
Nbre abstus : 34
Nbre votes nuls : 02
Nbre votes blancs : 0
Compte des voix : 20
J. P. GARRAUD : 14
André PARADE : 06
Antoine NAURICE : 06

Alphon MARTIN : 05
Vincent TERRAIL-NOVES : 02
Natacha ADRIEN : 03
Anthony Le BOURSICAUD : 01
Jean-Luc DAUZAC : 04

Signature du soussecrétaire
(Prés du bureau)

Signature du Président
du bureau de vote

SEIN DE MONTPELLIER
R. 73

*Catons
Départementale*

Nbre d'anciens = 137
Nbre de nouveaux = 58
Nbre d'expatriés = 54
Nbre de réintégré = 44

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE Des Pyrénées Orientales

- M^{me} PEYRAL / M^e REYNAL = 20
- M^{me} BARBON / M^e FERRER = 14
- M^{me} VANG / M^e SARLANDIE = 12
- M^{me} CALVOUS / M^e BERNASCO = 8
- M^{me} TIBAU / M^e PANO = 44

Signature de l'accusant :
[Signature] X D. H.

Signature du Président
du Bureau de vote
[Signature]

MAYORCA MOYORCA
ESP. 60





Le 22 Juillet a été organisée la restitution des 6 rencontres (à raison d'une fois par semaine) organisées dès le début de l'été dans différents lieux du village, animées par Wilfried Delahaie le Conteur du goûter de Noël en 2019.

En effet des Belomentains Mr et Mme Pages de l'Association de la Rodella, des touristes des élus ont participé à ces rencontres retraçant le passé de Montbolo, rencontres, anecdotes fort intéressantes et instructives sur notre patrimoine culturel dans une ambiance toujours très conviviale.

Merci aux participants!



La Rodella, cette année...



Départ de Montbèlo après la bénédiction par le Père Dominique

puis descente en procession à travers bois et vallées



*en offrande ensuite à la ville
d'Arles..*

30 Juillet 2021



Le 14 Juillet à Montbello



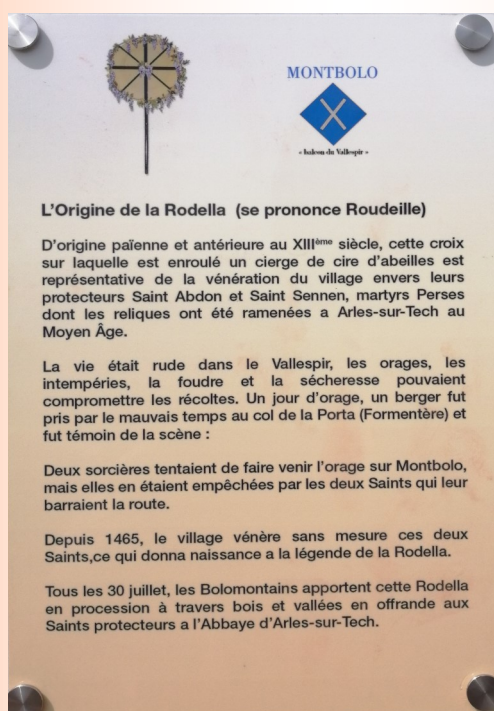


Week end du 11 et 12 Septembre

Fête Catalane à Amélie les Bains

Participation du groupe des Havanères : » les Mariniers del Canigou »

Paul Dantras Bolomontain de Rivemale.

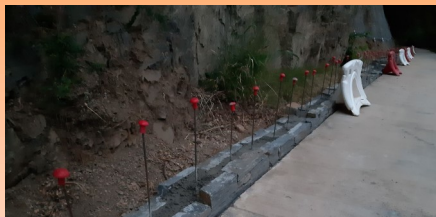


Création et installation de panneaux explicatifs devant la Rodella forgée par Jean Jacques Pages, agent technique retraité de Montbolo et devant l'œuvre offerte par les ferronniers d'Arles sur Tech.



Environnement, sécurisation, embellissement de Montbolo

En ce début d'été construction d'un très beau mur de soutènement le long d'une partie de la voie verte sur le Chemin de Rivemale entièrement financé par le Conseil Départemental.



Création et délimitation de places de stationnement à l'impasse au dessus de l'aire de pique nique du village.



Installation d'une caméra avec vision sur écran
dans les bureaux de la Mairie
et d'une alarme en surveillance
de l'église financées avec l'aide de l'Etat.



Repérages des chemins de randonnées
pour établir une cartographie précise
afin de développer le tourisme vert
sur notre beau village.



Réunion , en Mairie avec les partenaires
Mr Daniel Solé de l'Association de
chasse et Mr Jean Baptiste Puig de
l'intercommunalité.



Dès le mois de Mai, nous avons réorganisé le fleurissement de la commune grâce aux compétences et au travail de Guillaume et Yannick avec 20 jardinières supplémentaires offertes par la commune d'Amélie les Bains.

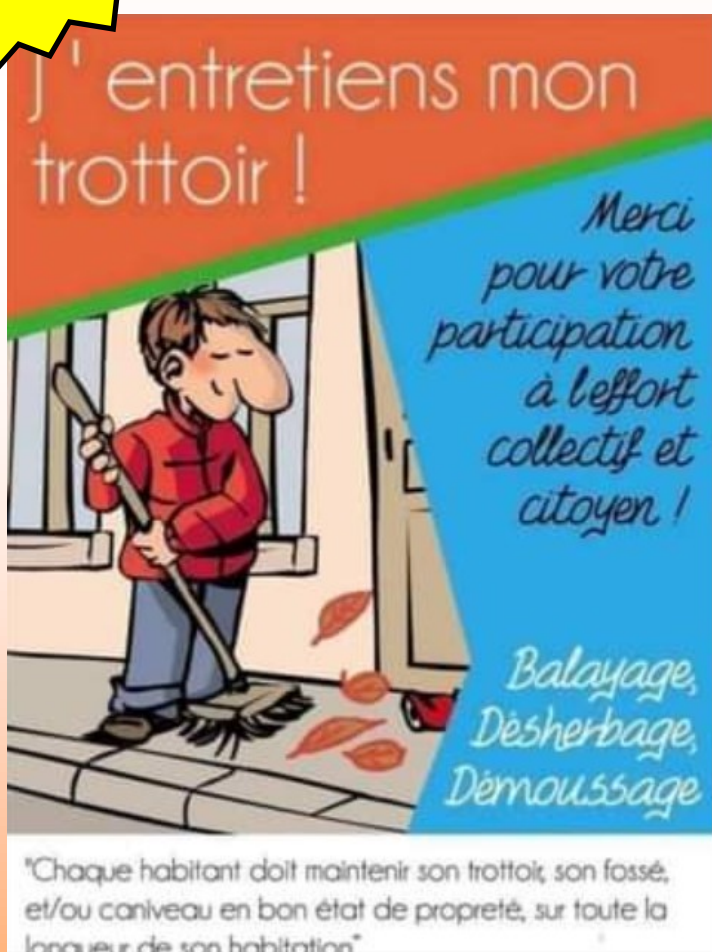


**VIE
PRATIQUE**



Le tri sélectif a été déplacé au dessus du passage vers la piscine municipale d'Amélie les Bains sur le chemin de Rivemale pour plus de commodités.

Le saviez vous?



Quelques
rappels



PENSEZ A RESPECTER LE PROTOCOLE DE

TRI SELECTIF DES ORDURES

VIE
PRATIQUE

Nous avons malheureusement eu affaire à des comportements peu civiques dans le domaine du tri sélectif sur la commune. A plusieurs reprises des sacs renfermant des déchets ménagers non triés ont été déposés devant les conteneurs de tri sélectif au centre du village. **Des objets encombrants ont également été abandonnés sur ce site.** Ces agissements sont très délétères pour de multiples raisons et les ordures non triées ne sont pas ramassées par le service dédié à la collecte des ordures. L'intervention de nos agents techniques pour le nettoyage de la place est très chronophage d'autant qu'elle peut simplement être évitée avec la bonne volonté de tous. La Communauté de Communes nous alerte que le prix de la tonne d'ordures et de déchetterie explose, et seul **un tri rigoureux pourra contenir cette envolée.**

Prochaines dates de retrait des encombrants sur MONTBOLO:

- 15 novembre 2021

- 6 décembre 2021

**L'enlèvement des encombrants s'effectue en appelant au plus tôt
le secrétariat de la Mairie.**

Les encombrants à collecter sont limités à 6 par foyer et par collecte. Il est demandé de sortir les encombrants entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Les encombrants doivent être déposés sur le trottoir de la voie publique, sans gêner les piétons ni la circulation et accessible au camion de ramassage.

Aucune collecte ne sera effectuée sur une voie privée.



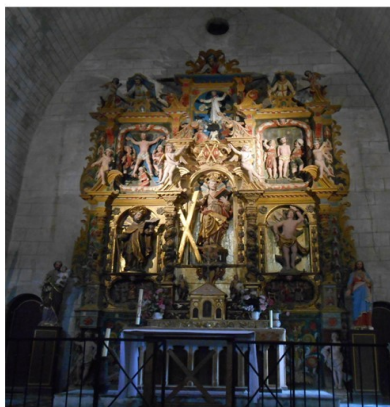
INFORMATIONS CULTURELLES



LES VALLÉES CATALANES

Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier

MONTBOLO



Sur réservation

VISITES GUIDÉES EN FRANÇAIS

Mercredi 9 juin à 11h

Mercredi 7 juillet à 11h

Lundi 25 octobre à 15h

Découvrez l'église médiévale fortifiée aux deux absides, dissimulant un ensemble de retables baroques exceptionnels.

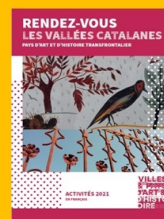
Rendez-vous : devant l'église

Information et réservation : Tél. 0033 4 68 83 99 49 / 0033 6 77 58 03 49

www.valleescatalanes.org / contact@valleescatalanes.org

Plein tarif : 5 € / Réduit : 2,50 €

Dans notre brochure "Rendez-vous les Vallées Catalanes" vous trouverez d'autres activités en français et en catalan (disponible dans les offices de tourisme et mairies du territoire)



Les rendez-vous de « La douce heure »

À la Médiathèque Jean Soler d'Arles sur Tech

Gratuit pour les + de 60 ans

Lectures à haute voix douillettes

Proposées par Laurette Dufranne

Plaisir d'un temps partagé

Rencontre autour des mots et des sens au travers de lectures fleuries, parfumées, aromatiques, poétiques, enchantées, chocolatées...

Les vendredis de 10h à 11h30

- 24 septembre
- 22 octobre
- 19 novembre
- 17 décembre
- 14 janvier



Renseignements et inscriptions à la Médiathèque
au : 04 68 85 05 08

32 Rue Barri d'Avall, 66150 Arles-sur-Tech

clément

En partenariat avec :





ETAT CIVIL

Décès de :

- Mme **BOUCHBAKER Armida** le 29 mai 2021.
- Mr **GARRIGUE Germain** le 8 juin 2021 (*Ancien Maire*)
- Mr **IGLESIAS Casimir** le 20 juillet 2021 (*Père de Martine Padrosa*)
- Mr **NAVEAU Laurent** le 10 août 2021 (*Frère de Rémi*)

Naissances de :

- **Adam et Mateù** le 6 mai 2021

Arrières petits fils de Mme CAYRE Danielle et petits fils de CAYRE Joëlle, bolomontaises.

Félicitations aux parents!

NOUVEAU POUR VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES !!!



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPİR



Les conseillères de ce service peuvent se déplacer à la mairie de Montbolo.

N'hésitez pas à les contacter pour prendre rendez vous.

Tél : 04.48.07.20.85

france.services@haut-vallespir.fr

FONCTIONNEMENT

► Effectuer de nombreuses démarches administratives

☐ Orienter vers le bon interlocuteur

☐ Éviter des déplacements inutiles

ESPACE ACCUEIL

Formés par les organismes partenaires, les agents d'accueil :

☐ Vous conseillent, vous orientent, vous informent et **facilitent vos démarches** auprès de toutes les administrations partenaires.

☐ Vous aident, vous accompagnent, si nécessité dans l'usage d'Internet, et l'utilisation de l'outil informatique sur les sites internet dédiés aux partenaires.



Maison France Services

**Communauté de Communes
du Haut Vallespir**



32 rue Barri d'Amont
66150 ARLES SUR TECH
Tél : 04.48.07.20.85

mfs@haut-vallespir.fr

CONTACTS :

Mme Sophie NOU / Mme Corinne GONZALEZ

HORAIRES :

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi
9h-12h SUR RENDEZ VOUS

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi
13h30-17h SANS RENDEZ VOUS





Nous avons décidé de souscrire un abonnement à

Panneau Pocket.



Désormais vous pouvez télécharger l'application Panneau Pocket

soit sur votre smartphone, tablette ou ordinateur,

sans créer de compte (aucune donnée personnelle à fournir).

Cette application permet de recevoir des informations

ou des alertes publiées par la commune en temps réel.

Pour votre information:

Déjà, en cette fin octobre **44 smartphones ont mis Montbolo en favoris.**

A titre indicatif, cela représente déjà environ 53% des foyers de la commune.

Total sur la période: 463 lectures

La marche à suivre pour installer l'application est expliquée ci dessous.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT

Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET

pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application **"PlayStore"**, **"AppStore"** ou **"AppGallery"** sur votre téléphone ou sur votre tablette





2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur **"Installer"** ou **"Obtenir"**.

4

Il ne vous reste plus qu'à **cliquer** sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

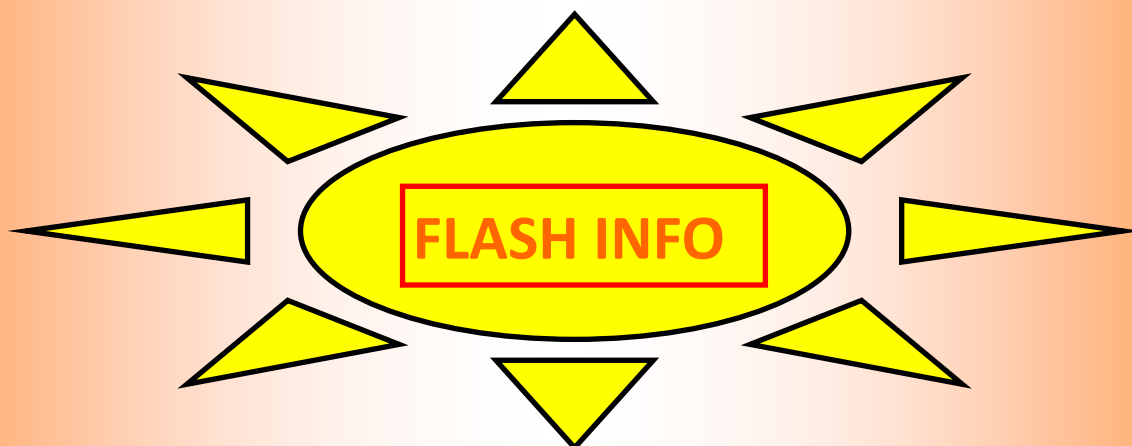


En cas de difficulté, contacter la mairie.

INFOS PRATIQUES :**Mairie : 04 68 39 09 82 / Mail: mairie.montbolo@orange.fr**

- Déchetterie : 04 68 39 01 69
- Intercommunalité : 04 48 07 09 14
- Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17

La Mairie vous rappelle l'utilité de donner votre adresse courriel au secrétariat .Cette démarche s'inscrit dans un esprit de rapidité de la transmission d'informations de votre municipalité et offre plus de souplesse et de facilité dans la fréquence de leurs envois. Les destinataires non abonnés au réseau internet peuvent se faire connaître à la Mairie pour recevoir les informations par voie postale. Déjà une grande partie de Bolomontains s'est inscrite à ce nouveau service. Voir page 24 le coupon à remplir pour la Mairie.



Le site officiel de la Mairie
de MONTBOLO est en ligne:

mairiemontbolo.fr

créé par Dominique Dubuisson
bolomontain de Can Paris!

Pour recevoir des informations de la Mairie..

La municipalité de Montbolo a très souvent recours à la transmission d'informations avec ses administrés. Le système jusqu'alors couramment employé par notre commune est la correspondance papier bien souvent lente et chronophage et polluante pour notre planète.

Nous vous proposons donc d'adresser dorénavant nos correspondances et nos avis par un système de **messagerie électronique**, qui allie rapidité et exhaustivité.

Cependant, par respect du droit à l'informatique et à la liberté, nous ne pouvons collecter votre adresse mail sans votre consentement. Le fichier ne supportera que votre adresse courriel sans aucune autre donnée. Elle sera regroupée dans un fichier unique destiné à une correspondance pluri-destinataire.

Merci de retourner ce coupon réponse, en cas d'acceptation, au secrétariat Mairie (ou dans la boîte à lettres Mairie). L'affichage public (panneau d'information communal) reste néanmoins d'actualité et constitue le lien de communication officiel entre l'administration communale et ses administrés.

Nous vous remercions de votre compréhension.

AUTORISATION

Je soussigné,

NOM Prénom (chef de famille ou responsable (s) foyer) :

consens à recevoir les informations éditées par la Mairie de Montbolo par voie électronique à l'adresse que je communique ci-après :

Adresse électronique : _____@_____

Je suis avisé (e) qu'en cas de refus, je pourrai m'informer régulièrement des publications communales via le réseau officiel d'affichage public (Panneaux d'affichage Mairie).

Je joins également (si je le consens) le numéro de téléphone par lequel je peux être contacté (e).

Numéro de Téléphone : _____

A _____ Le / / 2021 Signature

Les personnes en situation de vulnérabilité, âgées, isolées ou en situation de handicap sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par téléphone ou en direct pour figurer sur **une liste dans le respect des règles de confidentialité** .

Cette inscription permet d'établir un contact téléphonique lors d'évènement indésirable pour déclencher toute aide ou soutien nécessaire le cas échéant.